



## COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

Rapport de la Mission de Plaidoyer pour la Ratification la Charte Africaine des Droits et du Bien-Être de l'Enfant menée en République Tunisienne

Novembre 2013



# COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT



## Rapport de la Mission de Plaidoyer pour la Ratification la Charte Africaine des Droits et du Bien-Être de l'Enfant menée en République Tunisienne

Novembre 2013



# Rapport de la Mission de Plaidoyer pour la Ratification la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant menée en République Tunisienne

## 1. Contexte

La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant a été adoptée lors de la 26<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine en juillet 1990 et est rentrée en vigueur le 29 novembre 1999, après sa ratification par 15 États Membres, conformément à son article 47. L'article 32 de cette Charte a institué le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant dont le mandat est, entre autres, de promouvoir et protéger les droits consacrés par la Charte.

Cette Charte s'inspire entre autres, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Si certains des droits inscrits dans cette Charte sont identiques à ceux de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, la plupart sont interprétés dans le contexte africain et c'est ce qui fait sa particularité. C'est aussi la première Charte sur les droits de l'enfant qui existe à une échelle régionale.

De novembre 2001 à nos jours, seuls quarante-sept (47) États Membres l'ont ratifiée sur les 54 que compte l'Union Africaine. Malgré les appels et les relances, sept (7) États Membres, dont la République Tunisienne, n'ont pas encore ratifié la Charte, empêchant les enfants de jouir des droits qu'elle leur confère.

En lui conférant un mandat de promotion et de protection des droits de tous les enfants africains, la Charte a investi le Comité d'un mandat continental, il doit

à ce titre s'invertir pour aboutir à la ratification totale de la Charte, de permettre également à tous les enfants africains de bénéficier des droits et des privilèges consacrés par la Charte et d'agir pour leurs intérêts. Il est ainsi impératif que le Comité se charge de convaincre les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte de le faire, en entreprenant entre autres, des missions de plaidoyer dans ces pays pour les amener à accélérer le processus de ratification. Le Comité doit également s'enquérir de la situation des droits de l'enfant dans ces pays n'ayant pas encore ratifié la Charte. C'est dans ce cadre qu'une délégation du Comité, composée de Mr Benyam Dawit Mezmur, Président du Comité, de Mme Fatima Djellaj Sebaa, Première Vice-Présidente du Comité et de Mme Cisse Mariama, Secrétaire du Comité, a entrepris une mission de plaidoyer en République de Tunisie du 25 au 29 Novembre 2013.

## 2- Objectifs des Missions

L'objectif principal est d'aboutir à la ratification de la Charte par la République de Tunisie. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Informer les Autorités de la République Tunisienne, sur les avantages à ratifier la Charte, en s'appuyant sur des données positives concrétisant l'intérêt du pays à ratifier la Charte;
- Susciter la volonté des Autorités de la République Tunisienne à entamer le processus de ratification de la Charte ou de l'accélérer, selon les cas ;
- Identifier les obstacles et les dispositions à prendre pour accélérer le processus de ratification
- Etablir des contacts entre le Comité et la République Tunisienne pour faire le suivi

du processus de ratification de la Charte ;

- S'enquérir de la situation des droits de l'enfant en République Tunisienne
- Etablir des contacts pour le suivi de la situation des Droits de l'Enfant.

La délégation fut reçue par un certain nombre de départements ministériels, mais a également effectué de nombreuses visites de terrain dans des institutions en charge de l'enfance.

### 3. Les Rencontres

La délégation a eu des rencontres dans plusieurs départements Ministériels et également à l'UNICEF

#### Rencontre avec Madame la Ministre de la femme et de la famille

La délégation a été reçue par S.E Madame la Ministre de la Famille et de la femme, Mme Sihem Badi. Les membres de la délégation ont d'abord présenté la Charte, le Comité, son secrétariat avant de faire un plaidoyer pour la ratification de la Charte.

Prenant la parole, Mme la Ministre a déclaré que la Tunisie a de tout temps œuvré pour la promotion et la préservation des droits de l'enfant. Une discussion s'est engagée sur le code de protection de l'enfance en Tunisie. Elle a promis de contacter ses homologues pour discuter de la question de la ratification de la charte.

Une séance de travail a également eu lieu à la Direction Générale de la promo-

tion sociale où furent abordés des articles de la charte nécessitant plus d'éclaircissement. Un large débat s'en est suivi.

## Rencontre avec Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères

La délégation a été reçue en audience par S.E Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Othman Jerandi. Elle a présenté les objectifs de la mission ; la Charte et fait le plaidoyer pour sa ratification. Elle a également présenté les avantages liés à la ratification de la Charte.

Monsieur Le Ministre, très sensible à la démarche du Comité, a aussi confirmé son vif intérêt à la ratification de la Charte par la République Tunisienne et regrette que cela n'ait pas été fait par le passé. Il a promis également de contacter ses homologues concernés et de contribuer à faire avancer, avec ses collègues concernés, le processus de Ratification de la Charte. Monsieur le Ministre a promis de soutenir les objectifs de la mission et d'impliquer les Parlementaires de l'Assemblée Nationale Constituante dans le processus.

## Rencontre avec Monsieur le Ministre de la Justice

La délégation a été reçue en audience par S.E Monsieur Nadhir Ben Ammou, Ministre de la Justice à qui elle a présenté, les objectifs de la mission; la Charte et les avantages liés à sa ratification, le Comité et son secrétariat.

En retour, Monsieur le Ministre a aussi confirmé sa pleine adhésion au projet de

ratification de la Charte par la République Tunisienne. Il a déclaré que des informations suffisantes seront fournies au Parlementaires et au Président de la République, pour l'accélération du processus de ratification et de transmission des instruments de ratification. Des informations et explications ont été fournies sur la complémentarité entre la Charte et la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, les inconvénients liés à la non-ratification de la Charte ont été également abordés.

## Rencontre avec des Représentants du Ministère de l'Intérieur

La délégation a été reçue par des représentants du Ministère de l'intérieur à qui elle a présenté, les objectifs de la mission; la Charte et les avantages liés à sa ratification, le Comité et son secrétariat.

Les Représentants du ministère ont affirmé ne pas comprendre pourquoi la Charte n'a pas encore été ratifiée d'autant plus que plusieurs textes protégeant les droits de l'enfant et en phase avec les dispositions de charte ont été adoptés par la Tunisie et déjà mis en œuvre.

## Rencontre avec Monsieur le Ministre de la Santé

La délégation a été reçue en audience par S.E Monsieur Abdellatif El Mekki, Ministre de la Santé à qui elle a présenté, les objectifs de la mission; la Charte et les avantages liés à sa ratification, le Comité et son secrétariat.

Le Ministre a informé la délégation des dispositions prises par son pays pour assurer le droit à la santé aux enfants en Tunisie, il a reconnu l'importance de la Charte et réaffirmé l'engagement du Gouvernement à accélérer le processus de ratification.

## Rencontre avec Monsieur le Ministre des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle

La délégation a été reçue en audience par S.E Monsieur Samir Dilou, Ministre des droits de l'Homme et de la Justice transitionnelle, à qui elle a présenté, les objectifs de la mission; la Charte et les avantages liés à sa ratification, le Comité et son secrétariat.

Le Ministre s'est dit favorable pour la ratification de la Charte et a pris l'engagement d'œuvrer pour accélérer la procédure.

## Rencontre avec des Représentants de l'Unicef-Tunis

La délégation a eu une séance de travail avec les Représentants de l'Unicef à Tunis auxquels elle a présenté la Charte, le Comité et son secrétariat, les objectifs de la mission et les activités prévues. La justification de l'adoption d'une Charte Africaine, la complémentarité entre la Charte et la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) ont été également longtemps abordés.

La délégation a sollicité le soutien de l'Unicef pour appuyer le Gouvernement de la République Tunisienne pour l'accélération du processus de ratification et plus tard l'assistance pour la rédaction et la soumission du rapport initial de mise en œuvre de la Charte.

Les discussions ont également porté sur les pistes de collaboration entre l'Unicef et

le Comité. Au terme de la séance de travail, l'Unicef a assuré le Comité de leur disponibilité à soutenir le plaidoyer pour la ratification de la Charte et pour sa mise en œuvre.

## 4. Les Visites de terrain

Visite à l'Observatoire d'Information, de Formation, de Documentation et d'Etudes pour la Protection des Droits de l'Enfant

L'Observatoire est un établissement public à caractère administratif, sous tutelle du Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées. Il œuvre à atteindre les missions suivantes :

- Observer l'état de la protection des droits de l'enfant et collecter les données et les informations le concernant sur le plan national et international, les analyser et les répertorier dans les banques ou bases de données.
- Réaliser des recherches et des études d'évaluation ou de prospection en rapport avec la protection des droits de l'enfant et le secteur de l'enfance,
- Faciliter la communication et la diffusion de la culture des droits de l'enfant entre les différents ministères et structures concernés,
- Aider les autorités à la mise en place de politiques et programmes visant à promouvoir les droits de l'enfant,
- Organiser des séminaires de formation, des rencontres scientifiques et des journées d'études.

La délégation a également rencontré au siège de l'observatoire, le délégué chargé de la protection de l'enfant qui dans le cadre de l'accomplissement de ses principales

missions concernant "l'intervention préventive au profit des enfants en danger", est chargé de :

- assurer et recourir à l'intervention dans les situations problématiques en prenant en considération tous les aspects et tous les besoins/droits de l'enfant et de la famille,
- associer l'enfant et la famille dans toutes les activités de l'intervention en application des principes de l'association et de la responsabilité partagée,
- assurer une assistance professionnelle pour les enfants / les personnes objet de l'intervention / la prise en charge,
- collecter les données nécessaires à un diagnostic différentiel de la situation problématique et élaboration des plans d'intervention et de prise en charge

Dans le cadre de "l'assistance des enfants délinquants", le délégué œuvre à recevoir la requête de médiation de l'enfant ou de son représentant légal, et à veiller personnellement à la conclusion d'une conciliation ou soumettre l'acte de médiation signé par les parties à l'instance judiciaire compétente.

La délégation du Comité a beaucoup apprécié l'existence de ce genre de structure qui œuvre pour la protection et la promotion des droits de l'enfant et à inviter les responsables à partager cette bonne pratique avec les autres pays.

### Visite à l'Institut National de Protection de l'Enfance (INPE)

La mission a effectué une visite à l'INPE à Tunis. La délégation a été reçue par Mme la Directrice du Centre en compagnie de toute son équipe.

L'Institut national de Protection de l'Enfance, sous tutelle du ministère des affaires sociales, est mitoyen à l'hôpital «El Kassab», situé à La Manouba. Il abrite des mineurs sans soutien familial et sans gîte. Sa capacité d'accueil est estimée à 140 en-

fants.

L'Etat est le premier tuteur des enfants abandonnés sans soutien familial. Les enfants sont installés provisoirement de 0 à 6 ans, ou dans des unités de vie regroupant une douzaine d'enfants et relevant de l'institut. D'autres associations agréées accueillent également des enfants sans soutien familial dont l'âge peut aller jusqu'à 18 ans.

L'INEP est une étape provisoire en attendant une éventuelle adoption ou la récupération de l'enfant par ses parents biologiques. C'est cette dernière formule qui est favorisée par les professionnels de l'adoption. Il faut noter qu'en Tunisie outre la Kafala, l'adoption plénière est autorisée, ce qui présente plus d'opportunité pour l'adoption des enfants.

Le ministère des Affaires sociales compte 12 unités de vie dont une pour les nourrissons de 0 à 2 ans, l'INPE, le Centre Sanad et le centre de promotion sociale de Zahrouni qui abrite des enfants sans soutien familial jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les conditions d'accueil et d'hébergement des enfants sont bonnes, les dortoirs et les autres salles sont propres et bien entretenus. Le Centre dispose d'un espace et d'un nombre suffisant de personnel pour assurer la prise en charge des enfants.

Visite au Centre de Protection Sociale des Enfants (Cité Houas à Herairia)

Ce Centre est placé sous la tutelle du Ministère du développement social. Il accueille les enfants dits en situation de danger de 6 à 18 ans. Les mineurs sont orientés par le Juge à la famille et/ou le délégué à la protection de l'enfance. La capacité d'accueil est de 70 enfants encadrés par une équipe pluridisciplinaire. Au sein de l'institution les petits chalets abritent soit des filles soit des garçons regroupés par tranches d'âge.

Le centre prend en charge les enfants sur tous les plans et prévoit les programmes de réinsertion familiale, scolaire et professionnelle pour chaque pensionnaire. Les locaux

sont bien entretenus et suffisamment grand pour que les mineurs se sentent à l'aise.

Après la visite des locaux la délégation s'est entretenue avec les responsables du Centre sur les conditions d'accès et de séjour des mineurs et notamment le suivi de leur scolarité. Des réponses appropriées ont été données à la délégation qui s'est réjoui de cette initiative.

### Visite au centre de rééducation pour garçons de Gamarth (Tunis)

Sur autorisation de Monsieur le Ministre de la Justice, la délégation s'est rendue au centre de rééducation pour garçons de Gamarth (Tunis). Le Directeur de l'établissement, a présenté l'établissement prévue pour 180 places, mais qui actuellement accueille 40 mineurs incarcérés. Les lois relatives aux enfants en conflit avec la loi et à leur incarcération ont été évoquées par le Directeur du centre.

Suite à la présentation du Centre et de son équipe, les discussions ont tourné autour des mesures provisoires prises par le Juge des enfants, les peines et la durée de la détention, l'éducation et la réinsertion des mineurs détenus, l'hygiène, la santé et l'alimentation des enfants ainsi que les visites familiales aux mineurs.

Le Directeur a ensuite procédé à la visite des lieux qui a débuté par les bureaux des assistants sociaux chargés du suivi des mineurs, l'infirmerie, les cuisines, le dortoir, les magasin de vivres, ainsi que les ateliers de formation professionnelle (mécanique auto, maçonnerie...). La délégation a trouvé une quantité suffisante de vivres, de vêtement et d'autres produits dans le magasin, une cuisine suffisamment aménagée pour préparer et servir le repas avec l'aide des mineurs. Le quartier des mineurs comporte des dortoirs propres et acceptables pour l'hébergement des mineurs. Ils ont l'air bien portant et en bonne condition physique. Certains étaient

d'ailleurs en séance de sport.

La délégation a félicité les responsables du Centre qui ne donne pas l'impression d'un lieu de détention mais plutôt d'un centre d'accueil.

### Visite à l'hôpital pédiatrique Bachir Hamza (Tunis)

La délégation fut reçue par le Directeur de l'établissement avec des représentants de l'équipe médicale et paramédicale. La délégation fut informée des conditions d'hospitalisation et fut rassurée d'apprendre que tous les enfants quelque soient leurs conditions socioéconomiques étaient admis au sein de l'établissement quand l'état de leur santé le nécessitait. L'hôpital a une capacité de 320 lits avec 15 services d'hospitalisation.

La délégation a apprécié la bonne prise en charge des enfants malades mais dénote une capacité limitée pour la prise en charge d'un très grand nombre de patient. Le Comité invite les autorités tunisiennes à augmenter la capacité d'accueil de ce l'hôpital.

### Visite au Centre National d'Informatique pour les Enfants (CNIPE)

Le CNIPE est un centre pour familiariser l'enfant au matériel informatique. Les enfants manipulent l'outil informatique en présence d'éducateurs que ce soit pour le travail scolaire, les jeux ou toute autre recherche.

La particularité du centre est d'accueillir des enfants handicapés (sensoriels, moteurs et mentaux) en mettant à leur disposition des ordinateurs spéciaux adaptés

à leur handicap.

La délégation s'est réjouie de voir que le Centre dispose de plusieurs salles équipées de matériel informatique adapté à toutes sortes d'handicape permettant aux différents enfants handicapés d'accéder à l'informatique. Le Comité invite les autorités tunisiennes à partager cette expérience avec les autres pays.

## 5. Etablissement des contacts pour le suivi de la mission

Suite aux différentes rencontres et échanges, les membres de la délégation ont noué des contacts avec des Représentants des ministères rencontrés et des représentants de l'Unicef. Ces différents contacts seront mis à profit pour le suivi de la transmission des instruments de ratification mais également pour le suivi de la promotion et de la protection des droits de l'enfant en Tunisie.

## CONCLUSION

Suite à la mission de plaidoyer pour la ratification de la Charte Africaine de Droits et du Bien-être de l'Enfant en République Tunisienne, le Comité note avec satisfaction que les Représentants du Gouvernement Tunisien ont affirmé leur engagement à ratifier la Charte Africaine sur les Droits et du Bien-être de l'Enfant. Le Comité note également avec satisfaction que malgré la non ratification de la charte, des Dispositions de la Charte sont bien présentes dans les textes nationaux de protection des enfants et leur application est bien perceptible.

Suite aux conclusions de la mission de plaidoyer pour la ratification de la Charte Africaine de Droits et du Bien-être de l'Enfant en République Tunisienne, le

Comité fait les Recommandation suivantes :

Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant :

**Exhorte** le Gouvernement de la République Tunisienne a bien vouloir accélérer le processus de ratification de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant à l'Union Africaine ;

**Demande au** Gouvernement de la République Tunisienne de bien vouloir s'assurer de la mise en œuvre de la Charte après le dépôt des instruments de ratification;

**Invite le Gouvernement Tunisien** a partager les bonnes pratiques de promotion et de protection des droits de l'enfant avec les autres pays ;

**Demande au Gouvernement de la République Tunisienne** de continuer à promouvoir, à protéger les Droits de l'Enfant et à s'assurer de son bien-être, mais aussi de veiller au strict respect des Dispositions de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant une fois ratifiée;

**Invite les Agences des Nations Unies** à soutenir le processus d'accélération de la ratification et de la soumission des instruments de ratification de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant par la République Tunisienne et à soutenir le pays pour la soumission de ses rapports initial et périodiques sur la mise en œuvre de la Charte



*Les membres de la délégation échangeant avec les autorités tunisiennes*



*Le Président du Comité reçu en audience par le Ministre des Affaires Etrangères*

# COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT



AFRICAN COMMITTEE OF EXPERTS ON THE RIGHTS AND  
WELFARE OF THE CHILD (ACERWC)

P.O. Box: 3243 Roosevelt Street

African Union Commission

Addis Ababa, Ethiopia

Tel: 00251 11 551 7700

Fax: 00251 553 3613

[www.acerwc.org](http://www.acerwc.org)